



## ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DES DIPLOMÉS DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,  
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,  
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58,  
Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,  
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,  
Vu l'arrêté du 13/12/2005 portant création du certificat de spécialisation Animation et maintien de l'autonomie de la personne,  
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **25/10/2018**,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le **certificat de spécialisation Animation et maintien de l'autonomie de la personne** des diplômés de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>	
BPCSALP180045	Madame	BIRAN	Laura
BPCSALP180046	Monsieur	CERVER	Vincent
BPCSALP180047	Monsieur	COUSSEAU	Corentin
BPCSALP180048	Monsieur	DAPIERRE	Christopher
BPCSALP180049	Madame	DELOS	Chloé
BPCSALP180050	Madame	DOREMUS	Marie
BPCSALP180051	Madame	ESTOURNET	Sophie
BPCSALP180052	Madame	FERRE	Nathalie
BPCSALP180053	Monsieur	HERIVEAU	Olivier
BPCSALP180054	Monsieur	JOUVENCEL	Adrien
BPCSALP180055	Monsieur	LALANNE	Thomas
BPCSALP180056	Monsieur	LONCAN	Jérémy
BPCSALP180057	Monsieur	MARGOTTIN	Jonathan
BPCSALP180058	Monsieur	NABARRA	Julien
BPCSALP180059	Monsieur	POURTAU	Rémi
BPCSALP180060	Madame	RICHAUD	Valérie
BPCSALP180061	Madame	ROUANOUX	Florence
BPCSALP180062	Monsieur	ROUBY	Baptiste
BPCSALP180063	Monsieur	THEVENON	Herbert

Article 2.- Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 25/10/2018

P/ le Directeur régional et départemental  
de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Nouvelle Aquitaine  
Cheffe du pôle Formation et Certification

  
Anne DANIERE-MOREAU